RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C.F

Société civile immobilière au capital de 1000 euros

Siège social : DOMAINE DU CAP SICIE, 141 ALLEE DES NIDS, 83500 LA SEYNE-SUR-MER

Numéro 451 072 672 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 2025

Le 8 avril 2025
À 18h00

Les associés de la SCI A.C.F se sont réunis au siège social en Assemblée générale sur convocation faite par les Co-Gérants adressée par recommandée.

L'Assemblée générale est présidée par Madame Catherine GENOLINI (le "Président de séance"), en sa qualité de Gérante. Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société.
En conséquence, l'Assemblée générale réunissant lequorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Modification des statuts
- Démission de Monsieur Frédéric TAUREL en tant que co-gérant, ce dernier présente sa démission à la collectivité des associés

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment l'acte de donation reçu le 9 février 2023 par Maître Sarah NATAF-SULTANA, notaire à La Seyne sur Mer, et la demande de démission de Monsieur Frédéric TAUREL de sa gérance.

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée. La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS

L'assemblée des Associés décide de mettre à jour les statuts, par suite de la donation de l'intégralité des parts détenues par Monsieur Frédéric TAUREL au profit de ses trois enfants, suivant acte reçu le 9 février 2023 par Maître Sarah NATAF-SULTANA, notaire à La Seyne sur Mer. La répartition du capital social (article 7) sera désormais :

à Monsieur Matthias TAUREL : 154 parts , numérotées de 1 à 154,
à Monsieur Paul TAUREL : 155 parts, numérotées de 155 à 309,
à Monsieur Thibault TAUREL : 155 parts, numérotées de 310 à 375 et de 751 à 839,
à Madame Catherine TAUREL : 536 parts, numérotées de 376 à 750 et de 840 à 1000.
Soit un total de 1000 parts sociales, représentant la totalité des parts.

Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – DEMISSION DE M. FREDERIC TAUREL DE LA CO-GERANCE
En conséquence de la donation de l'intégralité de ses parts sociales, Monsieur Frédéric TAUREL, co-gérant, démissionne de la co-gérance statutaire. Demeurera un seul gérant savoir Madame Catherine GENOLINI. L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Frédéric TAUREL de démissionner des ses fonctions de co-Gérant à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société. Les statuts seront mis à jour.
Elle précise que quitus lui est donné ce jour.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - POUVOIR
L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés et Gérants.

[redacted]

[redacted]

Copie certifiée conforme